SOCIÉTÉ 2.0 Netflix, SVOD, Sacem, Musique

Publié par Julien L., le Mardi 22 Juillet 2014

BRÈVE

La SACEM signe un accord avec Netflix

2

Les sociétés de gestion des droits d'auteur se préparent elles aussi à l'arrivée de Netflix. Ainsi, la société de gestion des droits d'auteur (SACEM) vient d'annoncer ce mardi la signature d'un accord (.pdf) qui autorise le service américain de vidéo à la demande sur abonnement (SVOD) à exploiter les œuvres (80 millions) de ses 149 000 sociétaires, en échange d'une rémunération.

"*Cet accord porte sur la rémunération des membres de la SACEM dont le répertoire sera présent dans les œuvres audiovisuelles diffusées par Netflix*", indique la société de gestion, qui ajoute que "*cet accord garantit ainsi que l'utilisation des œuvres des auteurs de musique, de sketches, de doublage/sous titrage, des auteurs, des compositeurs, des réalisateurs, des éditeurs qu'elle représente, soit couverte juridiquement*".

A lire aussi sur Numerama :

50 millions d'abonnés pour Netflix, qui agite le marché français

Netflix teste une option pour voir des vidéos en cachette

Numericable préparerait son "Séries-Flix" contre Netflix

Publié par Julien L.

2 **Commentaires** à propos de «La SACEM signe un accord avec Netflix»

dedefr (Modérateur(rice)) le 22/07/2014 à 17:24

ils vont pouvoir changer de tuture 6 X par an . . . . les pauvres

0 0

répondre - signaler

Kunkel84256 le 22/07/2014 à 17:27

Ca va être dur de se débarasser de la Sacem. Aigrain lui laisse même "théoriquement" une place de choix à cette boursuflure boursouflée. Une place bien dangereuse et malsaine qui plus est me semble t'il, cf tracks et stats de traffics pour redistribution!

Je ne vois qu'une révolution, numérique, pour éviter cette monstruosité critpo-stalinienne.

0 0

répondre - signaler

Répondre

Publier

Tous les champs doivent être remplis.

Url

http://

Titre

OU

Adresse (URL) de l'image

http://

Ajouter l'image

Tous les champs doivent être remplis.

Url